

# CONFERENCE LATINE DES DELEGUE-E-S A L'EGALITE

p.a

**Service pour la promotion de l'égalité  
entre homme et femme**  
Rue de la Tannerie 2  
1227 Carouge - Genève

---

A l'attention des médias

Genève, le 13 juin 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

<p><b>Donner moins d'argent de poche à votre fille qu'à votre fils... impensable ? Dans le monde du travail, les femmes sont pourtant payées 20% de moins que les hommes. Réagissons ! La loi sur l'égalité interdit les discriminations depuis 10 ans.</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la Statistique, la différence de salaire entre les femmes et les hommes atteint encore aujourd'hui 20% dans le secteur privé et 10% dans le secteur public fédéral.**

La loi fédérale sur l'égalité (LEg) aura 10 ans de « vie active » le 1<sup>er</sup> juillet 2006. A cette occasion, les Bureaux de l'égalité romands ont souhaité s'interroger sur l'application de cette loi et en particulier sur la question de l'égalité salariale : Qu'est-ce qui a, ou n'a pas, été prévu par le législateur ? Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui ? Quelles sont les pistes d'amélioration envisageables et applicables dans l'immédiat, à court, moyen et long terme ?

Globalement, les Bureaux de l'égalité reconnaissent et saluent les progrès incontestables qui ont été réalisés en matière d'égalité depuis l'entrée en vigueur de la LEg. Ils rappellent cependant que le contrôle de l'égalité ne repose toujours que sur les épaules et le courage des personnes discriminées et que cela a été voulu ainsi par le législateur. Forts de ce constat, ils proposent d'examiner les possibilités d'impliquer davantage l'Etat dans le processus de surveillance de l'égalité : il s'agit notamment d'utiliser les procédures existantes au niveau cantonal d'attribution des marchés publics et des aides financières, avant d'instaurer un véritable organe de contrôle étatique.

A l'occasion des dix ans de l'entrée en vigueur de la LEg, les Bureaux de l'égalité romands souhaitent sensibiliser les entreprises à la question de l'égalité, les mettre face à leurs responsabilités, et encourager les victimes de discrimination à saisir la justice. Le but de cette action est donc de favoriser une prise de conscience collective. Il s'agit d'amener les entreprises à renoncer à de telles pratiques discriminatoires, les victimes à oser se défendre, leur entourage à se montrer solidaire. Il s'agit de créer une véritable culture de justice salariale entre les femmes et les hommes.

Une campagne d'affichage grand public est actuellement menée dans les transports publics de Suisse romande (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) sur le thème des inégalités salariales entre femmes et hommes. Des cartes postales du même sujet sont disponibles.

***N'oublions pas que la discrimination salariale est une injustice pour les femmes et pour la société dans son ensemble!***

20% de salaire en moins, c'est en effet une injustice inacceptable, mais c'est aussi, tendanciellement :

- 20% de concurrence déloyale entre entreprises égalitaires et non égalitaires
- 20% de pertes fiscales pour l'Etat
- 20% de perte de cotisations sociales

Bref : un appauvrissement des femmes, des familles et de l'Etat.

**Réagissons ! La discrimination salariale n'est pas une fatalité.**

Pour plus de renseignements : [www.leg.ch](http://www.leg.ch)